

**Avenant n°1 du Contrat de co-développement 2021-2023
entre Bordeaux Métropole et la commune de Bègles**

Préambule

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 5^{ème} génération, pour la période 2021- 2023, le 23 septembre 2021 et le 28 septembre 2021.

La délibération métropolitaine n°2021-526 prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats fin 2022, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

Depuis l'adoption des contrats, les feuilles de route suivantes ont été approuvées par délibération et entraînent l'évolution des actions contractualisées :

- Mobilité
- Déchets
- Schéma de développement économique
- Plan Climat

Cet avenant n°1 est également l'occasion de préciser ou d'acter les ajustements mineurs de certaines fiches et d'intégrer les substitutions validées.

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au présent contrat de co-développement 2021 – 2023.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par la délibération n°2022-0000 en date du 25 novembre 2022 ;

Et

La commune de Bègles représentée par Monsieur Clément Rossignol-Puech, son Maire, dûment habilité par la délibération municipale 000 en date du 00/00/2022 ;

ARTICLE 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2021 - 2023 :

- Aménagement du parc de Terre Neuve
- Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)
- Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards
- Plan Climat Métropolitain
- Plan stratégique Déchets 2026 : Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
- Plan stratégique Déchets 2026 : Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
- Plan stratégique Déchets 2026 : Réduire et valoriser in situ les végétaux

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- Aménagement de la Route de Toulouse
- Etude d'aménagement de la place du 14 juillet
- Extension du parc de l'Estey
- Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
- Plan stratégique Déchets 2026 : Promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
- ReVE 4 : Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand
- ReVE 7 : Bordeaux - Villenave d'Ornon
- ReVE 13 : Boulevards
- ReVE 14 : Périphérique

Les fiches suivantes sont supprimées :

- Etude d'aménagement de la Barrière de Bègles
- Etude d'aménagement global de la rue Gambetta et de l'avenue Lerrousseau
- Nature en ville : Loucocotte
- Plan stratégique Déchets 2026 : Promotion du compostage collectif en habitat dense

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Les autres actions du contrat de co-développement 2021 - 2023 de Bègles restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Bègles

Le Maire,

Clément Rossignol-Puech

Liste des annexes à l'avenant :

Annexe 1 : Liste des fiches-actions par niveau d'enjeu

Annexe 2 : Fiches-actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiches action par niveau d'enjeu

Métropolitain

0001	OIN - Réflexion sur la création ZAC "Bègles Garonne"
0005	Création une liaison cyclable RCHNS sur la rue Blériot entre Eiffel et Lino Ventura
0012	ZAC Route de Toulouse
0013	Musée de la création franche - Equipement d'intérêt métropolitain
0017	Aménagement des boulevards
0018	Expérimentation d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'insertion (LTI)
0019	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser
0021	Etude d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont F Mitterrand
0023	Pont Simone Veil
0024	Projet d'extension vers Bègles du BHNS CHU - TALENCE - MALARTIC
0025	Transport par câble - Etudes faisabilités
0026	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0027	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse
0028	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
0029	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0032	Avenant 2022 (Modification): ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand
0033	Avenant 2022 (Modification) ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon
0034	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards
0035	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique
0037	Plan de prévention du bruit dans l'environnement - caractérisation du bruit ressenti
0038	Faire vivre les territoires inondables
0041	Expertise bruit
0043	Plan 1 million d'arbres
0044	Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
0046	Rénovation et eco certification de port garonne
0054	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0055	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0056	Accompagnement à la valorisation des certificats d'économies d'énergie
0057	Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine
0058	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
0059	Réseau de chaleur - sud (secteur du dorat)
0060	Réseau de chaleur - Thorez
0061	Ministère de l'Énergie - Installer des panneaux solaires sur le foncier communal
0063	Région Nouvelle-Aquitaine - Réhabilitation de la digue de Bègles

Accusé de réception Ministère de l'Énergie

033-2 3300395-20221206-SCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

0064	Mise en œuvre d'un traitement du biogaz sur la station d'épuration de Clos de Hilde pour injection de gaz dans le réseau
0065	Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives
0066	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0067	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre
0068	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense
0069	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards
0072	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
0073	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux
0074	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
0075	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Intercommunal

0003	Continuité cyclable sur le quai Wilson entre 4 Castéra et la rue Pauly (tronçon RCHNS)
0015	Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse
0016	Route de Toulouse - mutation parcelle AB 841
0030	Maison des mobilités et du vélo
0039	Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport
0047	Temps forts Cirque de création
0048	Lettres du monde
0049	Insitu
0062	Maison Sport Santé métropole et ses antennes communales

Communal

0002	OIN-Aménagement des espaces publics au droit du projet Newton
0004	Etude et travaux d'une liaison douce entre la rue Karl Marx et la rue Radio Londres(Hourcade)
0006	Etude de l'aménagement d'une liaison cyclable sur la rue Gustave Eiffel (secteur rives d'Arcins)
0007	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement de la Barrière de Bègles
0008	Avenant 2022 (Modification) : Etude d'aménagement de la place du 14 juillet
0009	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement global de la rue Gambetta et de l'avenue Lerrousseau
0010	Giratoire Camelle / Tassigny / Slitinsky
0011	ZAC Mairie - impasse de la barre

Accusé de réception du Ministère de la Culture - 0014 - Squaire Chopin / Musée de la création Franche

033-2 3300395-20221206-SG-M20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire - 0020 - Etude d'un franchissement de la rocade

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

0022	Etude prospective - apaisement des grands axes
0031	Accompagnement du Plan de Déplacement Inter-entreprise sur Terre Neuve
0036	Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey
0040	Promotion de solutions fondées sur la nature
0042	Parc des sœurs de la charité
0045	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0050	Avenant 2022 (Suppression) : Nature en ville : Loucocotte
0051	Accompagnement de jardins partagés
0052	Gestion par écopaturage du site de Bastard de Crisnay
0053	Mission de recensement du patrimoine arboré d'intérêt et démarche citoyenne
0070	Avenant 2022 (Création) : Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)
0071	Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc de Terre Neuve

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiches action par numéro d'ordre

0001	OIN - Réflexion sur la création ZAC "Bègles Garonne"
0002	OIN-Aménagement des espaces publics au droit du projet Newton
0003	Continuité cyclable sur le quai Wilson entre 4 Castéra et la rue Pauly (tronçon RCHNS)
0004	Etude et travaux d'une liaison douce entre la rue Karl Marx et la rue Radio Londres(Hourcade)
0005	Création une liaison cyclable RCHNS sur la rue Blériot entre Eiffel et Lino Ventura
0006	Etude de l'aménagement d'une liaison cyclable sur la rue Gustave Eiffel (secteur rives d'Arcins)
0007	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement de la Barrière de Bègles
0008	Avenant 2022 (Modification) : Etude d'aménagement de la place du 14 juillet
0009	Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement global de la rue Gambetta et de l'avenue Lerrousseau
0010	Giratoire Camelle / Tassigny / Slitinsky
0011	ZAC Mairie - impasse de la barre
0012	ZAC Route de Toulouse
0013	Musée de la création franche - Equipement d'intérêt métropolitain
0014	Square Chopin / Musée de la création Franche
0015	Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse
0016	Route de Toulouse - mutation parcelle AB 841
0017	Aménagement des boulevards
0018	Expérimentation d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'insertion (LTI)
0019	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser
0020	Etude d'un franchissement de la rocade
0021	Etude d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont F Mitterrand
0022	Etude prospective - apaisement des grands axes
0023	Pont Simone Veil
0024	Projet d'extension vers Bègles du BHNS CHU - TALENCE - MALARTIC
0025	Transport par câble - Etudes faisabilités
0026	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0027	Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse
0028	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
0029	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0030	Maison des mobilités et du vélo
0031	Accompagnement du Plan de Déplacement Inter-entreprise sur Terre Neuve
0032	Avenant 2022 (Modification): ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand
0033	Avenant 2022 (Modification) ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

033-210300395-20221206-SGCM20221206-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

0034	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards
0035	Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique
0036	Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey
0037	Plan de prévention du bruit dans l'environnement - caractérisation du bruit ressenti
0038	Faire vivre les territoires inondables
0039	Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport
0040	Promotion de solutions fondées sur la nature
0041	Expertise bruit
0042	Parc des sœurs de la charité
0043	Plan 1 million d'arbres
0044	Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
0045	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0046	Rénovation et eco certification de port garonne
0047	Temps forts Cirque de création
0048	Lettres du monde
0049	Insitu
0050	Avenant 2022 (Suppression) : Nature en ville : Loucocotte
0051	Accompagnement de jardins partagés
0052	Gestion par écopaturage du site de Bastard de Crisnay
0053	Mission de recensement du patrimoine arboré d'intérêt et démarche citoyenne
0054	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0055	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0056	Accompagnement à la valorisation des certificats d'économies d'énergie
0057	Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine
0058	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
0059	Réseau de chaleur - sud (secteur du dorat)
0060	Réseau de chaleur - Thorez
0061	Installer des panneaux solaires sur le foncier communal
0062	Maison Sport Santé métropole et ses antennes communales
0063	Réhabilitation de la digue de Bègles
0064	Mise en œuvre d'un traitement du biogaz sur la station d'épuration de Clos de Hilde pour injection de gaz dans le réseau
0065	Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives
0066	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0067	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre
0068	Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense
0069	Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-2 3300395-20221206-SG-MI20221206-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

0070	Avenant 2022 (Création) : Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)
0071	Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc de Terre Neuve
0072	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
0073	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux
0074	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
0075	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°1

OIN - Réflexion sur la création ZAC "Bègles Garonne"

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Suite à l'étude urbaine et de mobilité conduite en 2015 par l'EPA Bordeaux Euratlantique sur le boulevard Jean Jacques Bosc et ses abords, l'EPA propose de créer une ZAC aux franges du boulevard Jean Jacques Bosc sur le tènement BORDET, sur le territoire de la ville de Bègles. La procédure de création et de réalisation de la ZAC devrait aboutir durant cette mandature. Dans l'immédiat, le périmètre opérationnel doit être validé en lien avec l'EPABE maître d'ouvrage titré.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

POTTIER VALERIE

Direction en charge de l'action :

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

Maîtrise d'ouvrage :

EPA Bordeaux Euratlantique

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Ciôture de l'opération							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°2

OIN-Aménagement des espaces publics au droit du projet
Newton

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

L'action consistera à réaliser les travaux d'aménagement de la rue Ferdinand Buisson entre le magasin Lidl et au droit du parc Newton dans la continuité des études AVP réalisées au 4ème contrat de co-développement. Ces travaux se feront en coordination avec l'EPA Euratlantique qui réalise le parvis devant l'opération Newton.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 800 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 800 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	800 000,00 €
2023	800 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SOUET JEAN-FRANÇOIS

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°3

Continuité cyclable sur le quai Wilson entre 4 Castéra et la rue Pauly (tronçon RCHNS)

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Cette action s'inscrit à court terme dans l'attente du projet d'Euratlantique (long terme) de transformation de la voie sur berges et du quai Wilson en boulevard urbain. Aussi, dans la continuité de la réalisation de la voie verte sur la rue des 4 Castéra, il est proposé de réaliser les travaux de la continuité cyclable sur le boulevard Wilson en lien avec la pacification de cette voie, le déclassement de l'A631 et le raccordement au pont Simone Veil suite à la suppression de la piste cyclable sur le pont F. Mitterrand.

Ces travaux font suite à l'étude phase PRO inscrite à l'avenant au CODEV 4.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	900 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	500 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	200 000,00 €
--------------------	--------------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SOUET JEAN-FRANÇOIS

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°4

Etude et travaux d'une liaison douce entre la rue Karl Marx et la rue Radio Londres(Hourcade)

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Projet imposé par un équipement d'intérêt métropolitain : l'ouverture du centre de formation SNCF.
L'action consiste à lever les préalables foncier et environnementaux, réaliser les études de MOE et les travaux en priorité de la 1er phase de la voie verte en prévision de la date prévisionnelle d'ouverture du Campus début 2022.
Les travaux de la 1er phase centrale entre le pont entrée du parc au bout de Karl Marx et la voie nouvelle existante de desserte Corep depuis Radio Londres pourraient démarrer au second semestre 2021. La 2eme phase sera à programmer au CODEV 6.
Cette action inscrite à l'avenant CODEV 4 est ajustée pour tenir compte de l'avancement du projet.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
-->Lever les préalables fonciers
-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)
-->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	900 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	400 000,00 €
2022	500 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SOUET JEAN-FRANÇOIS

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°5

Création une liaison cyclable RCHNS sur la rue Blériot entre Eiffel et Lino Ventura

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'action consiste à finaliser les études et réaliser les travaux pour assurer une liaison cyclable entre la rue Blériot et la rue Lino Ventura derrière le centre commercial Rives d'Arcins.

Cet itinéraire est identifié comme RCHNS dans le futur plan vélo.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	700 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	700 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	250 000,00 €
2023	400 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SOUET JEAN-FRANÇOIS

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°6

Etude de l'aménagement d'une liaison cyclable sur la rue Gustave Eiffel (secteur rives d'Arcins)

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

L'action consistera à étudier un aménagement cyclable sur la rue Gustave Eiffel entre la rue Louis Blériot et en connexion avec la rue des Frères Lumière.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SOUET JEAN-FRANÇOIS

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°7

Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement de la Barrière de Bègles

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville souhaite une étude d'aménagement de la barrière de Bègles allant dans le sens d'une piétonnisation sur un périmètre à définir (en lien avec l'étude des grands axes)

Périmètre de l'étude : des boulevards à A. France.

Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à :

- définir les éléments de diagnostic et de programme (plusieurs scénarios à travailler sur le périmètre notamment et sur l'ambition de suppression de la voiture)
- concerter avec les riverains et commerçants sur le programme retenu
- lancer l'étude préliminaire sur la base du scénario retenu à l'issue de la concertation

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Mener la concertation

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer aux études
- >Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	60 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	30 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GOUYOU BEAUCHAMPS VICTOR

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°8

Avenant 2022 (Modification) : Etude d'aménagement de la place du 14 juillet

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville de Bègles souhaite piétoniser la place du 14 juillet.

Sur la durée du contrat, il est proposé de travailler les éléments programme et les principes d'aménagement à retenir, de lancer la concertation auprès des riverains et commerçants puis d'expérimenter un aménagement provisoire durant 3 à 6 mois et d'en faire le bilan (comptages, retour d'expérience, témoignages)

Avenant 2022 : La ville souhaite que soit réalisé un diagnostic et un pré-programme

Les préalables techniques liés au schéma de circulation n'étant pas levés il apparaît difficile de fournir un véritable outil d'aide à la décision à ce stade. Le pré-programme devra servir de base au programme qui sera réalisé par la suite une fois le plan de circulation acté à l'échelle communale

Aussi, le montant associé à cette fiche action passe de 150K€ à 40K€ les 110K€ restant seront basculés sur un nouvelle fiche action intitulée "Etude d'un axe cyclable parallèle à V. Hugo (entre Beregovoy et Blum)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Établir le programme

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider le programme
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	40 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	40 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	20 000,00 €
2023	20 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GOUYOU BEAUCHAMPS VICTOR

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°9

Avenant 2022 (Suppression) : Etude d'aménagement global de la rue Gambetta et de l'avenue Lerrousseau

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville souhaite la requalification générale de cette voie structurante, notamment en faveur des cycles pour résorption d'une discontinuité entre l'ouvrage de la voie ferrée et la rue de la République (14 juillet).

Sur la durée du contrat Bordeaux Métropole s'engage au lancement un diagnostic et à la définition des éléments de programme.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Établir le programme

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	30 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GOUYOU BEAUCHAMPS VICTOR

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°10

Giratoire Camelle / Tassigny / Slitinsky

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville souhaite la sécurisation du carrefour Camelle / Tassigny / Slitinsky par la mise en place d'un giratoire.

Bordeaux Métropole a réalisé deux études préliminaires (micro giratoire et giratoire compact).

Sur la durée du contrat, il est proposé la réalisation de l'AVP et des travaux en privilégiant la réalisation du micro-giratoire permettant l'expérimentation et plus adapté à la circulation des modes doux (moins routier).

Si l'expérimentation n'était pas concluante, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser le giratoire compact.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	400 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	400 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	100 000,00 €
2023	0,00 €
2024	300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

ANCEAU FABIENNE

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°11

ZAC Mairie - impasse de la barre

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le programme de la ZAC sur la durée du présent contrat comprend la réalisation des travaux paysagers restant à réaliser sur la ZAC, notamment l'impasse de la barre.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	275 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	36 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	36 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

RENIER MARION

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Ciôture de l'opération							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°12**ZAC Route de Toulouse**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Par délibération n° 2016/156 du 25 mars 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette opération d'aménagement et a confié son aménagement à la Société publique locale (SPL) La Fab par un traité de concession.

Il s'agit d'une ZAC de 15,1 ha qui vise à anticiper, accompagner et impulser la mutation urbaine de cet axe d'agglomération, inhérente à sa future desserte par l'extension de la ligne C du tramway, de la station Vaclav Havel jusqu'au terminus au sud de la rocade

Le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC s'insère dans un schéma de déplacements métropolitains par la création de liens piétons et cyclables entre les différents secteurs de projet (connexion à la boucle verte, continuité voie verte au nord) et la création d'espaces publics nouveaux s'appuyant sur 3 séquences différentes, du nord au sud, de Bègles à Villenave d'Ornon :

- l'espace public Terre Sud,
- l'avenue Promenade,
- la place Aristide Briand.

Le programme de construction demeure essentiellement consacré à l'habitat. Au regard de la programmation des premiers permis de construire, le nombre de logement est porté à 1 285 pour environ 93 061 m² de SP. En synthèse, 35% des surfaces sont dédiées aux logements sociaux, 22% des surfaces à l'accession sociale/abordable et 43% des surfaces à l'accession libre.

ETAPES 2021/2023

- Actualisation plan guide sur les deux communes : Travail d'actualisation des îlots Labro, LS, et Bourlaux Méliès engagé sur Bègles en 2020 et sur Villenave d'Ornon début 2021. Objectif de validation d'un programme de construction actualisé d'ici l'été 2021
- COPRO : Validation de la modification du programme des équipements publics (groupe scolaire sur LABRO / Café de la route / jeux pour enfants) + validation du programme de construction + bilan actualisé avant délibération validant la modification du dossier de réalisation
- Dépôt PC CA 1' au mois d'avril ou mai 2021
- Dépôt PC CA 1 d'ici l'été 2021
- Ilot CA3 en 2022 / Ilot CA4 en 2022/ Ilot Labro en 2022
- Travaux îlots L1 dans la même temporalité que la phase 2 des travaux AB
- Phase 2 des travaux de la place Aristide Briand : Livraison de l'îlot ABC et des espaces publics premier semestre 2023

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	41 756 593,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	22 204 549,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	2 000 000,00 €
2022	11 064 310,00 €
2023	9 140 239,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

RENIER MARION

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Clôture de l'opération							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°13

Musée de la création franche - Equipement d'intérêt métropolitain

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune.

Avenant 2021 : études supplémentaires de la métropole pour cet équipement dont elle a récupéré la gestion. indemnités des candidats non retenus et démarrage des études de maîtrise d'œuvre. La métropole fera, pour compte de la ville et dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, l'aménagement du parking, du square Chopin et l'intégration paysagère du projet dans son environnement dans des fonciers intégrés au projet d'ensemble (ces derniers aménagements font l'objet d'une fiche CODEV dédiée)

Coût d'opération arrêté à 7,2M€.

Participation de la ville à hauteur de 20 % du coût du projet HT, déduction faites des subventions perçues.

Recherche de financement assurée par Bordeaux Métropole, notamment auprès de la DRAC et la région Nouvelle Aquitaine. En complément, démarche de mécénat engagée.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

-->Lancer des consultations

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	7 200 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 200 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	300 000,00 €
2022	1 400 000,00 €
2023	3 200 000,00 €
2024	300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COTTIN JULIEN

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : transfert après travaux (lendemain de livraison)							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°14

Square Chopin / Musée de la création Franche

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Délégation de la maîtrise d'ouvrage de la ville à BxM pour la réalisation des travaux sur le square chopin en lien avec le musée de la création franche

Travaux sur le parking et l'aménagement d'une aire de jeu.

Réalisation par BM pour le compte de la ville au travers d'un transfert de maîtrise d'ouvrage pour intégrer cette opération à l'opération globale de rénovation/extension du Musée de la création franche, contigu.

Création d'un compte de tiers pour prise en charge des paiements correspondants par la ville (montants en € TTC)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

-->Signer une convention

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	400 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COTTIN JULIEN

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°15

Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Accompagnement de la mutation sous les angles urbains, architecturaux et paysagers en lien avec le projet de requalification de la Route de Toulouse (traité en parallèle par la DG Mobilité).

En repartant de la précédente étude menée par l'A'Urba (2004/2005), et d'un état des lieux des mutations opérées et des coups-partis, la présente étude vise à identifier les fonciers mutables et faire état des règles d'urbanisme (PLUI) et outils d'aménagement (PPC) actuellement en vigueur. L'étude vise ainsi à proposer une lecture et une programmation communes à l'échelle des façades des 4 villes desservies par la Route de Toulouse : Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave-d'Ornon. Cette approche devra se faire en coordination avec la DG Mobilité afin de gérer les interfaces espaces publics du projet de requalification de la Route de Toulouse. A terme, des fiches de lot pourraient être proposées sur les fonciers mutables.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	180 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	180 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	180 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COSTES ARNAUD

Direction en charge de l'action :

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°16**Route de Toulouse - mutation parcelle AB 841**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Accompagnement de la mutation du quartier en lien avec les projets de requalification de la route de Toulouse (vitesse commerciale de la liane 5 / RCHNS) et des nouveaux aménagements sur le site de Bagatelle (Fondation John Bost / fusion Robert Picqué - Bagatelle / maintien de l'IFSI Florence Nightingale Bagatelle..).

La métropole sur la durée du contrat s'engage à mettre en place sur la parcelle AB 841 (4500m²) un ER à vocation multiple visant à répondre aux besoins générés par les transformations urbaines engagées dans le quartier et à affiner le montage du projet.

Un ER à vocation multiple est envisageable, à condition que :

- le bénéficiaire soit une collectivité publique, une SEM ou un organisme en charge de la gestion d'un service public ;
- sa justification porte sur un motif d'intérêt général.

Il est donc possible de réaliser une opération complexe et mixte (offre de stationnement ouverte au public + logements sociaux etc...) dont le portage et le montage opérationnel pourraient être pris en charge par un opérateur.

Une telle option nécessitera néanmoins un engagement politique de la métropole en lien avec les enjeux identifiés (mobilité / habitat / stationnement). Si des engagements politiques sont pris durant la durée du contrat il serait alors pertinent de missionner un aménageur Public pour esquisser un projet répondant aux enjeux du secteur (habitat spécifique / habitat social / stationnement / commerce)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)

Niveau engagement Commune :

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	5 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

HARRIBEY DIDIER

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°17

Aménagement des boulevards

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Au regard des réflexions et études déjà menées sur les boulevards, ce grand ensemble emblématique du paysage métropolitain a vocation à devenir un des lieux majeurs de l'aménagement urbain des prochaines années pour la métropole.

Ce projet ambitieux, à enjeux multiples et essentiels pour le développement de notre agglomération nécessite une large concertation impliquant les communes directement concernées par le tracé des boulevards: Bordeaux, Talence, Bègles, Le Bouscat

4 grands objectifs ont été définis:

- engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain
- faire des barrières rive gauche les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards
- développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement
- valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs

- améliorer les conditions de circulation sur la plaine rive droite par le bouclage de pont à pont des boulevards

L'objectif de la 1ère phase de concertation qui s'est ouverte en 2019 et qui va s'achever à l'été 2021 est de recueillir les besoins de tous les usagers des boulevards. Elle donnera lieu à un cahier de recommandations citoyennes qui sera versé à un cahier des charges de consultation de maîtrise d'oeuvre. Une seconde phase de concertation s'ouvrira alors avec des dispositifs participatifs avec des manifestations et des événements dans l'espace public;

Parallèlement de nombreuses études préalables ont été réalisées par l'Aurba (approfondissement des secteurs non étudiés et enquête sociologique croisée sur la rive gauche, réflexions sur les actions à mener rive droite). Actuellement des sites sont recherchés pour des aménagements provisoires et des expérimentations.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser les études préalables
- >Mener la concertation

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux négociations
- >Participer aux études
- >Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	200 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Recettes attendues

0,00 €

4 - Acteurs :

Réfèrent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SCHOONBAERT SYLVAIN

Direction en charge de l'action :

DBF - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - MISSION VALORISATION PROJET URBAIN

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->A'Urba Agence d'Urbanisme

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°18

Expérimentation d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'insertion (LTI)

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

La ville de Bègles s'est portée volontaire pour la mise en place expérimentale d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) sur un terrain visant l'hébergement de familles en sortie de squat. Dans le cadre de la plateforme territoriale de résorption des squats, le dispositif vise l'intégration durable des personnes.

Un foncier a été proposé sur Mussonville en 2018. Suite à deux ans de préfiguration et d'études identifiant le terrain en Zone Humide, il a été décidé d'abandonner le terrain soumis aux enjeux environnementaux, et de trouver un autre site où implanter l'ETI.

Un foncier a donc été identifié sur le squat de la rue de la moulinatte, (situé dans le périmètre d'Euratlantique). Un projet de résorption du squat sur site, via un ETI éphémère, a été décidée.

30 personnes sont concernées pour un relogement au 2ème semestre 2021. La résorption du squat est prévue en 2023.

Il a été également décidé d'ouvrir un Logement temporaire d'insertion (LTI) dans l'attente de l'ouverture de l'ETI. La mise en œuvre a été effective dès 2019. le foncier, de propriété communale, est disponible jusqu'à l'été 2023.

Sur la durée du contrat, la ville et la métropole s'engagent à :

* 2021 : levée des préalables techniques, travaux de viabilisation, création et lancement d'un appel d'offre pour aménagement et gestion de l'ETI. Ouverture prévue fin 2021.

Poursuite de la gestion du LTI

2022 : Gestion de l'ETI et du LTI

2023 : Gestion de l'ETI, enlèvement des unités de vie et résorption effective du squat.

Gestion et suivi du LTI. Bilan de l'expérimentation et des résorptions de squat constatées.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la confirmation de décision de faire

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 045 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 045 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	665 000,00 €
2022	190 000,00 €
2023	190 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	50 000,00 €
--------------------	-------------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

BLANCHET ELISE

Direction en charge de l'action :

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

-->Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : transfert après travaux (lendemain de livraison)							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°19

Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Action métropolitaine. Il est proposé d'expérimenter le permis de diviser, louer de déclaration de louer sur des périmètres ciblés à enjeux, en concertation avec les communes volontaires.

La ville de Bègles a choisi d'instaurer la déclaration de mise en location sur son territoire.

L'engagement de BM sur cette action est le suivant : assurer l'instruction des permis de louer et de diviser, développer un logiciel accessible en consultation à toutes les communes, proposer un plan de communication.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Initier la démarche
-->Réaliser la prestation
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Réfèrent :

RENIER MARION

Chef de projet :

MOREAU CAMILLE

Direction en charge de l'action :

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT -
HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur							

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°20**Etude d'un franchissement de la rocade**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Étude pour la création d'une traversée dédiée aux modes doux au dessus de la rocade entre la rue de la gare et la rue des frères Lumière dans la continuité du parc de l'Estey et du delta vert.

Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre et affiner les études engagées au précédent contrat de co-développement.

Pour un coût travaux estimé de 6.5 à 11M€HT selon l'étude de faisabilité INGEROP de décembre 2020 présentée à la mairie de Bègles le 5 mars 2021 et sur la base de notre marché de maîtrise d'œuvre, l'estimation des études est la suivante :

Mission Maîtrise d'œuvre : EP+AVP+PRO+ACT+DET+AOR+OPC= 175 000 €TTC

Mission géotechnique passerelle A63 = 72 000€ TTC

Mission contrôle technique passerelle A63 = 48 000 €TTC

Mission CSPS passerelle A63 = 18 000 € TTC

Etudes spécifiques vis-à-vis des crues : 72 000 € TTC

Total de la prestation des études= 385 000 € TTC arrondi à 400 000€ TTC en tenant compte des révisions.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire

-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)

-->Lever les préalables fonciers

-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	11 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	400 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

MARIKO MOHAMED

Direction en charge de l'action :

BDA - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : transfert après travaux (lendemain de livraison)							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°21

Etude d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont F Mitterrand

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole et la ville de Bègles partagent le besoin d'offrir rapidement un itinéraire de qualité aux piétons et cyclistes pour franchir la Garonne au niveau du pont F. Mitterrand. Aussi, en août 2020, Bordeaux Métropole a sollicité l'Etat, maître d'ouvrage du pont Mitterrand, sur le sujet. En réponse, l'Etat a proposé en novembre 2020 d'être maître d'ouvrage des études et travaux pour la création d'une passerelle à ce niveau. Le financement des travaux partagé entre l'Etat et Bordeaux Métropole se fera via les crédits inscrits au CPER pour la mise à 2x3 voies de la rocade (coût estimé de 8M€ environ, financement à parité 50/50). Compte tenu du cadre réglementaire et des impacts du projet, des démarches préalables de concertation seront nécessaires avant la réalisation des travaux. Dans ce contexte, l'Etat va engager de nouvelles études en étroite collaboration avec les services de Bordeaux Métropole et la ville de Bègles afin d'ajuster le programme du projet. La date prévisionnelle de mise en service est prévue pour fin 2024 (inventaire naturel, diagnostic de l'ouvrage d'art actuel, validation du programme, marché de conception/réalisation)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	8 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	4 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	4 000 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SAMBLAT PIERRE

Direction en charge de l'action :

BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Etat

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°22

Etude prospective - apaisement des grands axes

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Etude prospective sur les impacts potentiels de mise en sens unique de certains axes structurants de Bègles, pour apaiser le trafic et favoriser les TC et cyclistes.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	30 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	30 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Réfèrent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SAMBLAT PIERRE

Direction en charge de l'action :

BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°23

Pont Simone Veil

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Réalisation des travaux en vue d'une mise en service du pont début 2024.
Travaux de finition (espaces verts et plantations) au printemps 2024.
Cette action concerne aussi Bordeaux et Floirac.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	146 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	126 980 458,00 €
---	------------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	33 600 000,00 €
2022	37 350 000,00 €
2023	33 830 000,00 €
2024	22 200 458,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

ARNAULD DE SARTRE BERTRAND

Direction en charge de l'action :BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS -
TRAMWAY/SDODM/GRANDES
INFRASTRUCTURES**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°24

Projet d'extension vers Bègles du BHNS CHU - TALENCE - MALARTIC

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Sans que cela remette en cause les objectifs du projet initial, Bordeaux Métropole a décidé d'étudier une ou des hypothèses d'extension vers Bègles du projet de BHNS entre le CHU Pellegrin, Talence Thouars et Gradignan Malartic.

Les objectifs sur le Codev sont :

- réaliser les études de faisabilité
- réaliser les études préliminaires
- lever des préalables réglementaires

Au-delà des études de faisabilité, ce projet nécessite d'être confirmé par la révision de la stratégie des mobilités

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études
- >Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	250 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	250 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	250 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

CHARLES-ACHILLE FIBLEUIL STEPHANE

Direction en charge de l'action :

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY/SDODM/GRANDES INFRASTRUCTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

- >Autres
- >Commune
- >Conseil Régional
- >La Fabrique Métropolitaine
- >SNCF
- >TBM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°25

Transport par câble - Etudes faisabilités

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre de l'amélioration de l'offre de transports en commun sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite réaliser une étude de différentes liaisons en transport par câble aérien permettant d'améliorer les flux de déplacement entre les deux rives de la Garonne.

Une première étude d'opportunité a démontré l'intérêt de ces liaisons, à travers une première approche de leur potentiel de fréquentation et de leur bilan socio-économique, tout en pointant différentes contraintes.

Bordeaux Métropole a décidé d'approfondir les études de faisabilité sur deux secteurs avant d'envisager éventuellement, dans un second temps, de lancer une concertation réglementaire sur ces liaisons.

La poursuite de l'opération au-delà de cette étude est conditionnée aux arbitrages politiques de la révision de la stratégie des mobilités après l'été 2021.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude de faisabilité
-->Mener la concertation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

SENEZ CHARLES

Direction en charge de l'action :

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS -
TRAMWAY/SDODM/GRANDES
INFRASTRUCTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°26

Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun.

Opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert.

Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifie(nt) des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.

* Les enveloppes prévisionnelles ne sont pas connues.

Etudes et travaux pour l'aménagement de la Route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	9 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	500 000,00 €
2022	500 000,00 €
2023	1 500 000,00 €
2024	2 500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

MORA MIKAEL

Direction en charge de l'action :

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS -
TRAMWAY/SDODM/GRANDES
INFRASTRUCTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°27**Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Amélioration de la vitesse commerciale.

Etudes et Travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro

Avenant 2022 : élargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	9 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	500 000,00 €
2022	500 000,00 €
2023	1 500 000,00 €
2024	2 500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

MORA MIKAEL

Direction en charge de l'action :BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS -
TRAMWAY/SDODM/GRANDES
INFRASTRUCTURES**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°28

Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche le 25 novembre 2021. Ce dernier vise à atteindre une part modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.

Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :

- 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables
- 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes
- 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles
- 2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire

Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :

- 1M€ en 2022
- 5M€ en 2023
- 7M€ en 2024
- 7M€ en 2025
- 7M€ en 2026
- 3M€ en 2027

19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.

11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.

Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M € votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Accompagner financièrement le programme
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Formaliser la demande de financement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	6 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	6 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	1 000 000,00 €
2023	5 000 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

COIGNAC FLORENT

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->A'Urba Agence d'Urbanisme

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°29

Stationnements vélo, pompes et stations de réparation

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnements vélo de 2 types :

- des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains (habitant à moins de 150m) de chaque vélobox peuvent ainsi être abonné à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autres solution pour stationner leur vélo chez eux.

- des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installé sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment.

Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.

En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	200 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

HALLARD KEVYN

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°30

Maison des mobilités et du vélo

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités alternatives et notamment de son 2e plan vélo métropolitain approuvé en 2016, Bordeaux Métropole a souhaité encourager l'émergence de maisons des mobilités réparties sur le territoire.

Ces lieux sont animés par des associations locales soutenues financièrement par la Métropole et les communes couvertes par leur aire d'influence et hébergés dans des locaux mis à disposition ou loués par les communes.

Ils proposent un certain nombre de service parmi lesquels :

- Des permanences pour le prêt de vélo métropolitain
- La conduite d'ateliers d'apprentissage à la réparation de vélos
- La conduite de séance de vélo-école / remise en selle
- Le marquage bicycode des vélos
- L'information sur les mobilités alternatives et sur l'action de la Métropole

Depuis 2015, l'association Cycles & Manivelles anime la Maison du vélo et des mobilités à Bègles, soutenue par la Métropole et les communes du Sud de la Métropole, en premier lieu desquelles la commune de Bègles.

Chaque année une convention d'objectif lie l'association et la Métropole. La présente action pourrait permettre d'approuver une convention sur la durée de la présente génération de contrat de codéveloppement.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	220 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	220 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	55 000,00 €
2022	55 000,00 €
2023	55 000,00 €
2024	55 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COIGNAC FLORENT

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°31

Accompagnement du Plan de Déplacement Inter-entreprise sur Terre Neuve

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La métropole pourra accompagner la ville pour la mise en place d'un PDIE sur Terre Neuve à condition que les entreprises et acteurs du quartier soient parties prenantes de la démarche (mobilisation en amont par la ville). Le bureau d'étude de la CCI sera missionné par BM sur ce sujet.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	5 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	5 000,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

AUMONT EMILIE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°32

Avenant 2022 (Modification): ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés.

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°33

Avenant 2022 (Modification) ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés.

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021..

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures. Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°34**Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau vélo express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés.

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°35

Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés.

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).

Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

SCHREIBER CLAIRE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°36

Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville sollicite un fonds de concours métropolitain au titre du règlement d'intervention (RI) Nature pour la création d'une passerelle modes doux au dessus de l'estey et l'extension du parc le long du projet Domofrance (terrains ville). Cette passerelle reliera la rue du Paty (requalification programmée en 2021) et le parc de l'Estey de Francs au niveau de Corep. Les études et les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale. La demande de la ville sera instruite sous réserve de l'éligibilité au RI Nature.

Sur la durée du contrat, deux études seront menées par la ville :

- Fonds de concours pour l'extension du parc : montant total du projet sur le budget ville = 100K€ (2021)
- Fonds de concours pour la passerelle : montant étude 120K€ / montant travaux 150K€ soit un budget total de 270K€ (2022/2023)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération
-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	370 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GENOT ELISE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°37

Plan de prévention du bruit dans l'environnement -
caractérisation du bruit ressenti

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre de son plan de prévention du bruit dans l'environnement, Bordeaux métropole s'intéresse, au delà des seuils réglementaires, au bruit ressenti.

Elle se propose de conduire une étude de caractérisation du bruit ressenti par les riverains de la rocade aux abords de l'échangeur 20. élaboration et renseignement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs plus fins que ceux utilisés dans les études réglementaires afin de caractériser la gêne.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche
-->Établir le programme
-->Réaliser l'étude
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Participer aux études
-->Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT -
NATURE**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
C04_01- Décision d'étudier							
C04_01-Définition du besoin : programme							
C04_02-Décision de faire							
C04_03-Consultation							
C04_04-Préalables							
C04_05-Réalisation de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°38

Faire vivre les territoires inondables

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens) en faveur de la valorisation des secteurs inondables. elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'AOS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ...

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Participer aux études
-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°39

Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain évoque la création possible d'un observatoire des impacts du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de l'aéroport. La maire d'Eysines a saisi le président de Bordeaux métropole par un courrier du 26 juin 2019 afin de mettre en place un observatoire incluant aussi les impacts de la rocade et associant les communes impactées. La fiche 22 du plan d'actions du Contrat local de santé de Bordeaux métropole concerne la préfiguration de l'observatoire. La présente fiche action vise à déployer cette mesure.

un groupe de travail thématique réunissant les acteurs locaux concernés se réunira entre juin et décembre 2021. il travaillera sur la base de retours d'expériences et de la donnée disponible localement. à la fin de l'année, il aura formalisé des propositions de préfiguration et identifié les acteurs et leurs rôles respectifs. ces propositions seront examinées par le comité de pilotage du CLS métropolitain

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres
-->Bordeaux Métropole
-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°40

Promotion de solutions fondées sur la nature

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

la commune souhaite promouvoir le concept d'école résiliente à travers une expérimentation sur l'école Langevin. il s'agit de s'appuyer sur les expertises croisées des techniciens et des usagers pour réaménager la cour de l'école en faveur d'une meilleure résilience face au changement climatique. Bordeaux métropole se propose d'accompagner la commune dans ce projet en mettant à sa disposition une amo "solutions fondées sur la nature". le dimensionnement précis des missions de cette équipe d'experts urbanistes, écologues et architectes paysagistes reste à définir. elles viseront à accompagner la commune dans la définition, avec l'ensemble des partenaires concernés, d'un programme d'aménagement pertinent et acceptable par toutes les parties prenantes de la cour de l'école.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Réfèrent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT -
NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur							

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°41

Expertise bruit

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement préconisée dans le cadre de projets de renouvellement urbain, Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche
 -->Réaliser l'étude
 -->Participer à l'étude
 -->Valider les études réalisées par le délégataire
 -->Réaliser la prestation
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°42

Parc des sœurs de la charité

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville souhaite acquérir le parc des sœurs de la charité afin d'en faire un parc public. Bordeaux Métropole, au titre du règlement d'intervention Nature, peut participer à cet investissement à concurrence de 50% maximum du coût d'achat du foncier.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération
-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	500 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	200 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GENOT ELISE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Ciôture de l'opération							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°43

Plan 1 million d'arbres

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a initié un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'initiative communale, à travers un règlement d'intervention.

Ce règlement d'intervention subventionnera 3 types d'actions :

- les frais d'acquisition et de plantation au travers d'un forfait à l'arbre, (seuil minimum de 100 ou 500 plantations d'arbres à respecter en fonction des projets)
- les distributions d'arbres par les villes
- les études

Ce règlement d'intervention sera cumulable avec le RI Nature.

Une centrale d'achats dédiée sera créée et ouverte à toutes les communes.

Dans le cadre de cette action la ville de Bègles a identifié un plan de végétalisation (120K€ annuel) la commune sollicitera un fonds de concours pour la plantation d'arbres sur son territoire (foncier ville) : Delta vert/plaine des sports, parc de Mussonville, parc du près Rimbaud, Espace langevin, parc des terres neuves

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	34 550 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	1 800 000,00 €
2022	2 800 000,00 €
2023	2 900 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DELALOY CATHERINE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°44

Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'objectif de cette action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale la stratégie foncière dans les territoires communaux, en accord avec les objectifs métropolitains et communaux en matière d'aménagement économique, urbanisme et habitat, nature. Elle doit permettre de déterminer les bons leviers de gestion, d'accompagnement des mutations, ou de maîtrise du foncier.

Ce partenariat et ce co-pilotage de la stratégie foncière s'appuiera notamment sur les données stratégiques et outils d'expertise mis à disposition par la Métropole : fiches de lots, simulations et faisabilités foncières, estimation de valeur foncière, analyse des marchés fonciers et immobiliers, base de données des fonciers stratégiques, etc.

Bordeaux Métropole (direction du foncier - service prospective et stratégie) assurera l'animation et la production des données et documents nécessaires aux échanges et réunions de travail. La commune participe à cette démarche et désigne élu(s) et technicien(s) référents.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une veille foncière
 -->Faire de la réserve foncière
 -->Céder ou acheter le foncier
 -->Assurer une assistance technique/
 ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
 -->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

FERRER GREGOIRE

Direction en charge de l'action :

DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°45

Acquisitions foncières pour le compte des communes

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au portage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Céder ou acheter le foncier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Réfèrent :

RENIER MARION

Chef de projet :

CINQUALBRES SYLVIE

Direction en charge de l'action :

DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°46

Rénovation et eco certification de port garonne

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Rénovation totale de port Garonne à Bègles : port de plaisance + ponton à passagers, création d'un service de traitement des eaux usées des bateaux, création d'un ponton aviron.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 900 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	1 115 000,00 €
2022	785 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

NEMERY LAURENT

Direction en charge de l'action :

DCF - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION TOURISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : transfert après travaux (lendemain de livraison)							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°47

Temps forts Cirque de création

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Le projet cirque se développe à Bègles depuis 2006. Il se déploie dans un quartier qui connaît de grandes phases de mutations, les Terres Neuves. Le projet cirque est rapidement apparu comme un acteur culturel susceptible d'accompagner la transformation de la ville et la mixité des populations. Aujourd'hui, la CitéCirque est le nom donné à tout le volet développé en faveur du cirque à Bègles. Elle est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante, notamment dans le cadre de la Métropole. A l'image du cirque et de son nomadisme, la citéCirque se déploie sur Bègles et depuis Bègles vers la Métropole et plus récemment la grande Région sur des principes d'itinérances et de mutualisations avec des partenaires institutionnels, des opérateurs, des artistes et des compagnies.

Afin de favoriser le regard des publics sur les propositions de la citéCirque et développer des temps événementiels révélant la dimension exceptionnelle des accueils programmés, deux temps très spécifiques seront mis en lumière : un temps sur le 1er trimestre de l'année, à l'image de Chapiteau en Hiver, véritable temps fort du Cirque de Création, opération unique en son genre sur le territoire national. Ce temps sera complété d'un deuxième événement hautement territorialisé car venant en résonance aux grands événements métropolitains des quatrième trimestres et en accompagnement des rentrées de septembre/octobre. Ainsi une année civile sera rythmée par deux temps événementiels de cirque de création au rayonnement métropolitain.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention
-->Accompagner financièrement le programme
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Signer une convention
-->Accompagner financièrement le programme
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	575 700,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	95 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	47 500,00 €
2023	47 500,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Associatif

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole
-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°48**Lettres du monde****Niveau enjeu de l'action : intercommunal****1- Descriptif :**

Depuis 2004, Lettres du monde propose chaque automne une mise en scène de la création littéraire ouverte au monde à travers son festival « Lettres du monde » où tous les acteurs d'une littérature renouvelée s'ouvrent à un public curieux, sensible.

Il s'inscrit dans la chaîne du livre en proposant une programmation littéraire itinérante diversifiée et originale. Il réunit une vingtaine d'invités – auteurs étrangers et français, traducteurs, éditeurs – pour un programme de rendez-vous littéraires dans les médiathèques, bibliothèques, librairies, établissements scolaires et universitaires de trente-cinq villes de la région Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec les professionnels du livre et de la lecture publique que sont les bibliothèques, les médiathèques et les librairies, mais aussi avec les établissements scolaires et universitaires, Lettres du monde participe au maillage territorial dans le cadre du développement d'une politique d'animation littéraire dédiée à la diffusion et la promotion des littératures étrangères.

La manifestation s'implante chaque année sur Bordeaux et Bègles. Elle associe d'autres partenaires communaux, fluctuants selon les éditions.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention
-->Accompagner financièrement le programme
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner financièrement le programme
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	290 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	10 000,00 €
2023	10 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Associatif

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole
-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°49

Insitu

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Depuis 2015, le marathon littéraire « Insitu » convie chaque été le public à entendre des textes d'auteurs étrangers mis en voix par des comédiens dans des lieux patrimoniaux, méconnus, insolites, surprenants, avec pour point commun de n'être pas ou peu accessible au public. Ces lieux entrent en résonance avec un extrait d'un texte d'auteur étranger. Le choix des textes est mené en collaboration avec les bibliothèques et médiathèques des communes dans lesquelles le marathon littéraire se déploie.

Insitu mutualise ainsi les compétences des professionnels du livre et de la lecture publique de l'agglomération en les associant dans le choix de textes d'auteurs étrangers, en traduction française. Ainsi les bibliothécaires des villes concernées choisissent dans leur fonds un texte en regard du lieu attribué. Pour cela, elles peuvent y associer leur club de lecteur ou travailler en équipe dans leur recherche et mobiliser le public sur une nouvelle dynamique littéraire, qui associe la lecture à un « nouvel » espace de la ville.

Insitu est également l'occasion de solliciter des comédiens professionnels du territoire (Compagnie Du Chien Dans Les Dents, Collectif Les Bâtards Dorés, Compagnie des Limbes, Compagnie Gardel, Collectif Os'o) pour une lecture d'un format court (20/30mn), sans mise en espace ni mise en scène, où seule la voix du comédien est au service du texte.

La manifestation s'implante chaque année sur Bordeaux et Bègles. Elle associe d'autres partenaires communaux, fluctuants selon les éditions.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention
-->Accompagner financièrement le programme
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner financièrement le programme
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	32 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	8 000,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	4 000,00 €
2023	4 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Associatif

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole
-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°50

Avenant 2022 (Suppression) : Nature en ville : Loucocotte

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Loucocotte est un projet de sensibilisation du public à l'agriculture, au vivant et aux recyclage des déchets organiques. L'agriculteur partenaire de la commune sur ce projet réalise les actions suivantes :

- fourniture et mise en place d'un poulailler à trappe automatique équipé d'abreuvoir et mangeoire, le fut de stockage des aliments, 12 poules pondeuses bio, la fourniture de céréales bio et des compléments alimentaires pour une durée de 9 mois (de mars à novembre),
- organisation et réalisation d'un programme de 9 ateliers pédagogiques (1/mois) est prévu dans l'offre pour la découverte de la poule, la production œuf, ses qualités nutritionnels, l'alimentation de la poule et donc le recyclage des déchets organique. La poule est un excellent vecteur de communication pour sensibiliser tout public à la revalorisation des déchets organique, au recyclage et à la vulgarisation de la notion d'économie circulaire,

Les œufs produits seront la propriété de la commune qui pourra les mettre à disposition sous forme de don aux associations, épicerie solidaire, etc. Ce schéma de production revalorisante est un exemple concret d'économie circulaire et de gestion durable.

Bordeaux Métropole s'engage à subventionner la commune dans le cadre du RI Nature.

Le coût du projet est de 4000 € hors installation des clôtures. Le montant proposé dans le contrat de CODEV est de 7500 € pour assurer la prise en charge du coût total du projet.

Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. La fiche action doit être supprimée.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner financièrement le programme
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	15 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 500,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	2 500,00 €
2022	2 500,00 €
2023	2 500,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

- >Autres
- >Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°51**Accompagnement de jardins partagés**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville souhaite le développement de jardins partagés. Des collectifs d'habitants et les communes qui le souhaitent peuvent être accompagnés par un prestataire mandaté par la métropole pour ce faire. Il existe également un soutien de la métropole pour l'animation des jardins existants, à la condition que la ville ait créé le jardin.

La ville souhaite, dans le cadre de ce contrat de co-développement, solliciter une aide financière dès 2022 incluant le déplacement de 11 parcelles (jardin Cassan) et la création de 4 jardins.

Le cout estimé est de 150K€

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

-->Réaliser l'opération

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	75 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	35 000,00 €
2023	40 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°52

Gestion par écopaturage du site de Bastard de Crisnay

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Gestion de la prairie par la présence des animaux afin d'améliorer la biodiversité du site et de conforter la nature en ville

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Vérification de la subvention							

Accusé de réception de la subvention

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°53

Mission de recensement du patrimoine arboré d'intérêt et démarche citoyenne

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Dans le cadre de la protection du patrimoine arboré, accompagnement financier de l'AMO de la ville pour identification , recensement, cartographie des sujets et démarche citoyenne.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	19 800,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	9 900,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	9 900,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DANGLES CHRISTOPHE

Direction en charge de l'action :

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroutement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur							
04-Versement de la subvention Accusé de réception							
Réception par le préfet : 08/12/2022 Affichage : 08/12/2022							

Fiche n°54

Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotés par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique :

- Le « Club développement durable des communes », dédié aux chargés de mission DD dans les communes
- « Territoires en transitions », dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes
- Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable », un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable
- Le « Réseau des élus à la santé », comme son nom l'indique, destiné aux élus à la santé des communes
- Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Établir le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DRION MAITÉ

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 01- Définition du besoin 033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE							
Accusé certifié exécutoire 02- Réalisation de la prestation Réception de la prestation Affichage : 08/12/2022							

Fiche n°55

Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Fiche-action regroupant les dispositifs de mobilisation écocitoyenne sur le territoire, pour les scolaires et les citoyens :

- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable
- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)
- SUPER-DEFIS (ex défi familles à énergie positive) : engagement écocitoyen dans la mise en œuvre d'éco-gestes en matières de d'eau, énergie, déchets, alimentation et déplacements. Ces défis se succèdent dans l'année. Des temps-forts, rencontres et animation leur permettent de suivre leurs progrès.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	940 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	940 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	470 000,00 €
2023	470 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

DRION MAITÉ

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°56

Accompagnement à la valorisation des certificats d'économies d'énergie

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) représentent aujourd'hui le principal moyen de financement des actions de maîtrise de l'énergie, pouvant représenter jusqu'à 15% du coût des travaux initiés (notamment pour de l'isolation des bâtiments). De nombreux travaux sont éligibles et portent principalement sur l'éclairage public et la rénovation énergétique des bâtiments. Mode de financement pouvant s'évéer complexe à mettre en œuvre et à suivre, Bordeaux Métropole propose d'accompagner l'ensemble des communes dans la valorisation des CEE :

- Pour les communes n'ayant pas mutualisé leur parc de bâtiments : accompagnement dans l'étude simplifiée de leur gisement de CEE valorisables sur la base des programmes de travaux prévisionnels ;
- Pour l'ensemble des communes : assistance technique et administrative au montage et au dépôt des dossiers (1er niveau de conseil)

Les communes qui signeront cette fiche-action seront associées au groupe de travail CEE Métropole, piloté par Bordeaux Métropole qui se réunira une fois par trimestre ;

Niveau d'engagement BM souhaité :

- Etude simplifiée du gisement de CEE sur la base des programmes de travaux prévisionnels détaillés ;
- Conseils techniques sur la valorisation des CEE ;
- Assistance technique et administrative au montage et au dépôt de dossiers (90 000 euros pour 3 ans ; fonction du nombre de communes adhérant au dispositif) ;
- Mise à disposition d'un outil mutualisé pour faciliter le dépôt ;
- Proposer des options collectives de valorisation des CEE
- Animation du groupe de travail CEE Métropole et veille juridique ;

Niveau d'engagement commune souhaité

- Identifier l'interlocuteur privilégié à associer au sein de la mairie (réfèrent opérationnel/administratif) ;
- Donner l'accès aux programmes de travaux prévisionnels détaillés pour réaliser l'étude simplifiée de gisement ;
- Constituer les dossiers de dépôt de CEE et transmettre les éléments pour avis via l'outil mutualisé ;
- Etudier les options de valorisation des CEE proposées par la Métropole (Déléataire, regroupement).
- Participer au groupe de travail CEE Métropole

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	21 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	21 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	7 000,00 €
2022	7 000,00 €
2023	7 000,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

ZZZ_EL MOUSTAQIB ASMA

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°57

Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'étude de l'A'Urba, intitulée « Adapter les tissus urbains de la métropole bordelaise au changement climatique », a permis d'analyser le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), en qualifiant le risque pour 21 catégories de tissus urbains représentatifs de la Métropole. Toutefois, la qualification des ilots de fraîcheur urbains (IFU) reste pour l'heure relativement floue sur le territoire métropolitain.

Cette action vise donc à donner une définition précise – du point de vue de Bordeaux Métropole – à la notion d'IFU, puis à les cartographier précisément, avec deux objectifs :

- Evaluer le degré d'atteinte de l'objectif relatif à l'accessibilité des IFU.
- Evaluer la pertinence des outils existants (PLU et « guide de conception des espaces publics métropolitains » notamment) quant à la prise en compte des ICU / IFU et les faire évoluer le cas échéant.

En d'autres termes, il s'agit de conduire une étude complémentaire permettant de caractériser la notion d'IFU pour le territoire métropolitain, d'établir sur cette base une définition plus précise des ICU / IFU, puis de les cartographier. Compte tenu de l'expertise développée en la matière par l'A'Urba, cette dernière accompagnera Bordeaux Métropole dans la réalisation de cette action.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude
- >Valider l'étude

Niveau engagement Commune :

- >Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	10 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	10 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	6 000,00 €
2022	4 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GREGORY SARAH

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->A'Urba Agence d'Urbanisme

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°58

Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain, Bordeaux Métropole a inscrit dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique une action visant à définir un dispositif de gestion de crise qui lui est propre, en cas de pic de pollution, en coordination avec la Préfecture, les communes et les acteurs économiques. En effet, les premières investigations dans ce domaine ont montré qu'il n'y a aujourd'hui pas de protocole homogène défini pour toutes les communes de la Métropole et que la diffusion de l'information aux citoyens est bien souvent lacunaire.

Le dispositif pourra en outre aboutir à la définition d'actions opérationnelles visant à réduire les émissions de pollution lors de ces pics, ou l'exposition des personnes fragiles. Elles porteront en particulier sur la mobilité et le stationnement, la gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP), la communication de crise.

La Métropole pourra dans ce cadre encourager ses partenaires – en particulier les communes et les entreprises – à prévoir leurs propres protocoles (dans le cadre des Plan de Déplacement des Entreprises par exemple).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Mener la concertation
- >Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GALY PASCALINE

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

- >Commune
- >Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°59

Réseau de chaleur - sud (secteur du dorat)

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Réseau de chaleur : études d'opportunité puis poursuite du projet en cas de conclusions favorables

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GUILLAUME CHRISTIAN

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°60

Réseau de chaleur - Thorez

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Réseau de chaleur : études d'opportunité puis poursuite du projet en cas de conclusions favorables

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GUILLAUME CHRISTIAN

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°61

Installer des panneaux solaires sur le foncier communal

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.

4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; réalisation des travaux.

Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	250 000,00 €
2023	450 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

PAGEOT JUSTIN

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213306393-20221208-BJCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°62

Maison Sport Santé métropole et ses antennes communales

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

La Maison Sport Santé (MSS) est un projet mené conjointement par l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole, dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain (action 8). Son objectif consiste à maintenir et à améliorer la santé de tous par la pratique d'une activité physique adaptée (APA) et de lutter contre la sédentarité. Elle a pour mission d'accueillir tous les publics, de renseigner sur les offres de pratiques d'activités physiques et sportives (APS) locales, de conseiller sur les bienfaits de l'APS et de l'activité physique adaptée et d'orienter vers des professionnels qualifiés pour la pratique d'une activité physique adaptée.

Le siège de la « Maison Sport Santé Métropolitaine » se situera à l'Hôpital Suburbain du Bouscat. La vocation de cette MSS est de déployer des antennes dans les communes qui composent la Métropole bordelaise pour offrir un service de proximité aux habitants.

Sa mise en place requiert le recrutement d'un professionnel "coordinateur APA", qui interviendra sur le siège de la MSS et coordonnera les antennes, l'achat de fournitures et matériels spécifiques, la mise en œuvre d'actions de communication à destination du public et de sensibilisation envers les médecins libéraux. Le déploiement des antennes s'appuie en partie sur les ressources des communes qui souhaitent les accueillir (10 à ce jour) mais requiert un financement complémentaire pour l'acquisition de fournitures et la réalisation de sessions de formation des professionnels mis à disposition par les communes.

Des subventions ont déjà été demandées auprès d'organismes divers (ARS, Pôle national ressource Sport Santé Bien-être) pour la première année de mise en place (2021). Mais d'autres financements sont nécessaires pour pérenniser ce dispositif.

Ainsi, la présente action ne pourra pas être mise en œuvre si le financement métropolitain ici demandé n'est pas obtenu.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention
-->Accompagner financièrement le programme
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Signer une convention
-->Prendre en charge des dépenses et/ou
équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	150 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	50 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

HAUMONT ISABELLE

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°63

Réhabilitation de la digue de Bègles

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux de protections contre les inondations

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la confirmation de décision de faire
 -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
 -->Lever les préalables fonciers
 -->Lancer la DUP
 -->Réaliser les études d'avant projet (AVP)
 -->Mener la concertation
 -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
 -->Réaliser l'étude
 -->Participer à l'étude
 -->Valider l'étude
 -->Valider les études réalisées par le délégataire
 -->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
 -->Lancer des consultations
 -->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 100 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 100 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	400 000,00 €
2023	600 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

KERLAN PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

CAE - DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°64

Mise en œuvre d'un traitement du biogaz sur la station d'épuration de Clos de Hilde pour injection de gaz dans le réseau

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Mise en œuvre d'un traitement du biogaz sur la station d'épuration de Clos de Hilde pour injection de gaz dans le réseau

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	13 300 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	9 700 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	6 400 000,00 €
2022	3 300 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

THUEUX PIERRE

Direction en charge de l'action :

CAE - DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°65

Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

La responsabilisation des habitants à leur production de déchets est un enjeu fort du Plan stratégique Déchets 2026. Il s'agit à travers des expérimentations participatives d'accélérer les prises de conscience. Ces expérimentations pourront mobiliser les acteurs public, associatif et privé autour de projets innovants relatif aux déchets :

- mobilisation des habitants en faveur de la réduction et de l'amélioration de la valorisation matière -Implantation de mobilier urbain d'apport volontaire (Bègles et Bordeaux)
- Le développement du réemploi dans les centres de recyclages (Gradignan)
- le tri à la source des biodéchets - Déploiement de points d'apport volontaire de restes alimentaires (Mérignac)

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

GRIFFITHS HUBERT

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur							
033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE 02-Réalisation de la prestation Accusé certifié exécutoire							
Réception par le préfet : 08/12/2022 Affichage : 08/12/2022							

Fiche n°66

Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :

- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet
- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable
- axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)

Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COUSIN BORIS

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°67

Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Les performances de tri du verre sur la métropole sont inférieures à la moyenne nationale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a entrepris un projet de densification des points d'apports du verre avec l'objectif d'une colonne pour 500 habitants. L'enjeu est de proposer un maillage efficace pour la collecte du verre et ainsi d'améliorer le recyclage. Les implantations des mobiliers d'apports volontaires seront à déterminer en concertation avec la commune.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 500,00 €
--------------------------	------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

MAYAUD DENIS

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°68

Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.

Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.

La commune s'engage dans les actions suivantes à :

- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif
- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public
- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés
- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation
- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole
- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.

Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :

- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)
- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public
- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)
- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé
- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage
- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés

Avenant 2022 : Fiche action substituée - création de nouvelles FA intégrant les actions votées dans le cadre du Plan stratégique Déchets.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

COUSIN BORIS

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°69

Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.

Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.

9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.

Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023.
Le service Grands Projets de Transport poursuivra le projet en phase opérationnelle.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude de faisabilité

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	153 600,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	153 600,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	109 200,00 €
2023	44 400,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GRANDJEAN BRENDAN

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°70

Avenant 2022 (Création) : Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Suite à la décision de la ville de réaliser une consultation sur la mise en sens unique des grands axes sur la prochaine mandature, il est proposé de substituer les fiches actions qui y sont directement corrélées (Gambetta/Lerousseau et barrière de Bègles) par la présente fiche action.

La ville souhaite s'appuyer sur la maîtrise conséquente du foncier concerné par l'ER existant (T2321) entre la rue Léon Blum et la rue Pierre Bérégovoy, pour réaliser un axe cyclable parallèle au cours Victor Hugo. Cet aménagement définirait un itinéraire Nord/Sud privilégié pour les mobilités douces et un aménagement paysager emblématique en centre-ville.

Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à définir le programme d'aménagement, réaliser l'étude préliminaire et préparer le dossier de DUP (qui devra être lancé sur la base d'une étude préliminaire validée). En parallèle les négociations foncières visant à finaliser la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement seront engagées

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Assurer une veille foncière
- >Faire de la réserve foncière
- >Céder ou acheter le foncier

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer aux négociations
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	20 000,00 €
2023	180 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GOUYOU BEAUCHAMPS VICTOR

Direction en charge de l'action :

HEB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°71

Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc de Terre Neuve

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Dans le cadre du programme de requalification et végétalisation du quartier des TERRES NEUVES , la Ville de Begles souhaite aménager la parcelle situé rue Schuman. Les aménagements consistent à créer un «Oasis urbain» à dominante végétale, orienté vers les usages de proximité (jardin pédagogique et vivrier, réserve de biodiversité, gestion des eaux pluviales à la parcelle...)

La Ville souhaite un fond de concours dans le cadre du RI Nature.

1er semestre 22 : Concertation

2eme semestre 22 : Etude de conception,

1er semestre 23 : Travaux

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	640 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	135 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	135 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

GENOT ELISE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°72

Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.

L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :

- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;
- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'usager et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;
- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.

Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.

Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

GODART PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°73

Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.

Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.

La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

COCULET GAELLE

Direction en charge de l'action :CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Fiche n°74

Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.

Le plan stratégique Déchets a adopté 5 actions :

- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;
- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;
- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;
- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

RENIER MARION

Chef de projet :

MAYET CECILE

Direction en charge de l'action :CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Fiche n°75

Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.

Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.

Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :

Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.

En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.

Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche
-->Accompagner financièrement le programme
-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

RENIER MARION

Chef de projet :

MEJRI VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022